

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2006-065 DU 22 FEVRIER 2006

Chargeant Madame **Dorothée A. KINDE GAZARD**,
Ministre de la Santé Publique de l'intérim de
Madame Christiane TABELLE OMICHESSAN, Ministre
des Travaux Publics et des Transports pour compter
du mardi 21 février 2006.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de
la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'Election Présidentielle du 22 mars 2001;
- VU le Décret n° 2006-031 du 27 janvier 2006 portant composition
du Gouvernement ;
- VU le Décret n°2006-063 du 20 janvier 2006 chargeant Monsieur Martin C.
Dohou AZONHIHO, Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale, de
l'intérim du Président de la République pour compter du 20 février 2006,

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du Mardi 21 février 2006, Madame **Dorothée A. KINDE GAZARD**,
Ministre de la Santé Publique est chargée de l'intérim du Ministre des Travaux Publics et des Transports
pendant l'absence de Madame Christiane TABELLE OMICHESSAN.

Article 2: Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 février 2006

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement absent,
Le Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale
assurant l'intérim



Martin C. Dohou AZONHIHO

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – MTPT 4 – SGG 4
AUTRES MINISTERES 21 – DEPARTEMENTS 6 – JORB 1.